



Genève EN BREF

Survol des négociations commerciales bilatérales, plurilatérales et multilatérales

Charles Akande, rédacteur

À la recherche d'une solution à la crise actuelle

L'ensemble des Membres de l'OMC se sont réunis lors d'une réunion informelle du Comité des négociations commerciales avant la réunion du Conseil général du 26 juillet, la dernière avant la pause traditionnelle d'août. La réunion s'est tenue dans le contexte des mesures unilatérales mises en place par plusieurs Membres et particulièrement de l'utilisation par les États-Unis des articles 232 et 301 pour protéger leurs industries.

Les Membres ont remis en cause le plan des États-Unis d'utiliser l'article 232 dans le domaine automobile. Plusieurs ont rejeté l'hypothèse selon laquelle les importations d'automobiles menacent la sécurité du pays. Les États-Unis, quant à eux, tiennent pour acquis que lorsqu'il est invoqué, l'article 21 du GATT ne peut pas être contesté puisqu'il ne relève pas des compétences de l'OMC.

Le fait que l'article 21 n'ait pas vraiment été testé à l'OMC est problématique puisqu'il crée une échappatoire que les Membres peuvent utiliser pour faire opposition à toutes sortes d'importations. Cette boîte de Pandore et l'impasse concernant la nomination de juges à l'Organe d'appel (OA) sont au cœur de la crise commerciale actuelle, qui est évidente étant donné le nombre croissant de ripostes et représailles imposées par les délégués au cours des dernières semaines.

« Notre préoccupation au sujet de l'escalade que nous observons est réelle et justifiée. Que vous appeliez cela une guerre commerciale ou non, il ne fait aucun doute que les premiers coups ont été tirés », a affirmé le directeur général, Roberto Azevêdo, à l'ensemble des Membres, avant d'ajouter qu'un « impact systémique potentiel, qui représente une plus grande menace à long terme » existe, « particulièrement si les pays commencent à accepter cette dynamique de ripostes comme étant la nouvelle norme. » « La situation exige une réponse immédiate », a poursuivi le DG, mais « à certains égards, je pense que nous pourrions être en train de constater des progrès. Les dirigeants sont de plus en plus conscients et engagés en ce qui a trait aux enjeux de l'OMC – à un niveau que je n'ai jamais vu auparavant. Il y a un engagement renouvelé de la part de nombreux Membres sur des enjeux systémiques, ce qui met davantage l'accent sur l'OMC et sur la manière de l'améliorer. Je crois que cela pourrait être positif

– et pourrait nous aider à trouver une solution à la crise actuelle. »

Modernisation de l'OMC

Par engagement renouvelé, M. Azevêdo fait référence à l'appel à la réforme de l'OMC, d'abord exprimé par le président français Emmanuel Macron lors de la Conférence ministérielle de l'OCDE au début juin. M. Macron avait alors suggéré qu'un petit groupe de pays – notamment les États-Unis, l'Union européenne (UE), le Japon et la Chine – se réunisse pour réfléchir à la manière d'améliorer l'organisation et de renforcer le système commercial multilatéral (SCM).

Depuis, les discussions sur la manière de réformer l'OMC attirent beaucoup d'attention. L'enjeu devrait d'ailleurs être abordé lors du prochain sommet des dirigeants du G20 qui aura lieu à la fin novembre (du 30 novembre au 1^{er} décembre 2018) à Buenos Aires. Cependant, avant cela, le Canada a également invité un groupe de pays aux vues similaires à lancer des idées sur l'avenir de l'OMC lors d'une réunion ministérielle informelle qui aura lieu à Québec dans la semaine du 21 octobre. L'ambassadeur du Canada à l'OMC, Stephen de Boer, a déclaré que la réunion ministérielle informelle viserait aussi à cibler les enjeux à aborder lors de la CM12, dont les subventions pour la pêche, les questions relatives à l'agriculture, les micro, petites et moyennes entreprises et l'autonomisation des femmes.

Des représentants officiels s'attendent aussi à ce que la question de la surcapacité dans le domaine de l'acier soit abordée, ainsi que l'impasse actuelle à l'OA. L'enjeu du développement risque d'être ciblé, puisque les États-Unis souhaitent qu'il y ait une distinction nette entre le traitement des pays émergents comme la Chine et des pays en développement comme le Burkina Faso, par exemple. Les États-Unis affirment que le système de l'OMC continuera de souffrir tant et aussi longtemps que l'on continuera d'offrir des privilèges à certains pays (comme la Chine), simplement parce qu'ils se sont récemment joints à l'organisation.

Le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, s'est rendu cette semaine à Washington DC pour essayer de convaincre le président Trump de laisser tomber les tarifs sur les automobiles et de relancer une version diluée du PTCI (fondée sur une réduction tarifaire réciproque sur certains produits de transformation, excluant les produits agricoles, et une ouverture des marchés publics), ainsi que pour discuter des réformes à l'OMC.

Les dirigeants de l'UE ont récemment adopté un programme de travail dans l'objectif de préserver le SCM et de moderniser l'OMC, comme il a été mentionné lors de la conclusion de la réunion du Conseil de l'UE du 28 juin :

« Dans un contexte de tensions commerciales croissantes, le Conseil européen a souligné la nécessité de préserver et renforcer le système multilatéral fondé sur des règles. L'UE est résolue à œuvrer à sa modernisation et demande à tous ses partenaires d'apporter une contribution positive à la réalisation de cet objectif. La Commission est invitée à proposer une approche globale pour améliorer, de concert avec les partenaires qui partagent les mêmes valeurs, le fonctionnement de l'OMC en ce qui concerne des aspects cruciaux tels que :

- (i) des négociations plus souples.
- (ii) de nouvelles règles visant à relever les défis actuels, y compris dans le domaine des subventions à l'industrie, de la propriété intellectuelle et des transferts de technologie forcés.
- (iii) la réduction des coûts des échanges commerciaux.
- (iv) une nouvelle approche du développement.
- (v) un règlement des différends plus efficace et transparent, incluant l'Organe d'appel, dans le but d'assurer des conditions de concurrence équitables, et
- (vi) le renforcement de l'OMC en tant qu'institution, y compris pour ce qui est de sa transparence et de sa fonction de surveillance. »

Enjeux relatifs aux négociations

Les Membres discutent aussi du statut des pourparlers dans les groupes de négociation. Généralement parlant, les Membres demeurent divisés sur de nombreux enjeux.

Dans le domaine de l'agriculture, que presque tous les Membres considèrent comme important, des fossés énormes persistent. Les pays en développement veulent que la détention de stocks publics (DSP), le mécanisme de sauvegarde spéciale (MSS) et la mesure globale de soutien (MGS) soient traités en priorité, alors que les pays développés et quelques pays en développement exportateurs de produits agricoles préféreraient faire avancer les discussions sur l'accès aux marchés.

Entre-temps, des enjeux comme le cybercommerce sont déjà traités de manière plurilatérale et ceux qui participent à ces discussions affirment que les pourparlers avancent bien. Les Membres s'attendent à une plus grande participation aux pourparlers sur les subventions pour la pêche cet automne, puisque certains ont souligné qu'il est important de respecter l'échéance de la CM12.

Les activités seront aussi accrues sur le plan de l'agriculture puisque le président prévoit tenir des séances extraordinaires mensuelles. Toutefois, rien ne bouge dans d'autres domaines comme les services et l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA). Concernant les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), les Membres ont rejeté la tentative de l'UE d'amener à l'OMC le résultat atteint en matière d'indications géographiques (IG) dans ses accords bilatéraux avec le Canada et le Japon.

Les États-Unis se sont dits satisfaits de la manière dont les pourparlers progressent dans le domaine de l'agriculture dernièrement. Du « bon travail » a été fait et des propositions intéressantes ont été présentées par les Membres, notamment en matière de soutien interne (par le Canada et le Groupe de Cairns) et d'accès aux marchés (par les États-Unis, le Paraguay et l'Uruguay sur les tarifs).

Propositions sur l'accès aux marchés

Dans leur document du 15 juillet concernant des enjeux de mise en œuvre des tarifs, les États-Unis ont appelé à des réductions tarifaires réciproques et ont ciblé six domaines de l'accès aux marchés qui nécessitent davantage de travail afin de mieux comprendre les régimes tarifaires des Membres.

1) Tarifs consolidés vs tarifs appliqués

Les États-Unis affirment qu'en 2016, l'écart entre la moyenne des taux consolidés (54,7 %) et la moyenne des taux appliqués (14,5 %) pour les lignes tarifaires agricoles de tous les Membres de l'OMC était encore important. Les écarts les plus importants entre les tarifs des Membres sont principalement observés dans les pays en développement comme l'Inde, l'Indonésie, le Mexique, le Brésil et l'Argentine, qui présentent des fossés importants entre leurs taux consolidés et leurs taux appliqués, leur permettant ainsi de modifier les droits de douane en réponse aux conditions du marché intérieur et mondial, et ce, sans préavis, ce qui contribue à l'incertitude des marchés.

Dans leur document, le Paraguay et l'Uruguay ont suggéré de rapprocher les taux consolidés des taux appliqués pour améliorer la prévisibilité et fixer les réductions tarifaires accordées par les Membres dans le cadre d'un accord commercial régional, par exemple.

2) Tarifs complexes

Les États-Unis affirment que les tarifs complexes (droits composites, droits mixtes et mesures convenues comme les prix minimaux à l'importation, les fourchettes de prix, les prélèvements variables, les mécanismes d'établissement des prix à la production) contribuent à la distorsion du commerce en veillant à ce que les importations ne pénètrent pas le marché intérieur à des prix plus bas que ceux du marché intérieur.

Le Paraguay et l'Uruguay suggèrent que les Membres conviennent de simplifier les tarifs en transformant leurs droits de douane complexes en équivalents *ad valorem* afin de « faciliter l'application de formules pour les réductions tarifaires ».

3) Tarifs élevés

Les crêtes tarifaires sont principalement liées aux produits sensibles. Dix-huit Membres de l'OMC ont des droits de douane consolidés supérieurs à 500 %. D'un autre côté, la plupart des barèmes tarifaires sur les produits agricoles de l'Inde sont consolidés uniformément à un taux de 150 % pour presque tous les produits, alors que les tarifs pour les graisses et huiles animales ou végétales sont consolidés à 300 %. Les États-Unis ont suggéré qu'une analyse additionnelle des lignes tarifaires les plus protectionnistes des pays aiderait à mieux comprendre l'application des restrictions commerciales.

4) Enjeux concernant les contingents tarifaires

Les Membres ont plus de 1 000 CT dans leurs listes codifiées, certains ayant « des taux contingentaires et hors contingent relativement faibles (p. ex. le Brésil, l'UE, le Japon et les États-Unis), d'autres des taux contingentaires bien inférieurs aux taux hors contingent très élevés (p. ex. l'Indonésie, l'Inde, la Corée), et quelques-uns ayant à la fois des taux contingentaires et hors contingent élevés (p. ex. le Mexique et la Russie). »

Le Paraguay et l'Uruguay ont demandé si les Membres accepteraient de s'attaquer à cet enjeu « en plusieurs étapes progressives » en abordant chacun de ces enjeux, dont les mesures de sauvegarde spéciales pour l'agriculture, « individuellement et de manière séquentielle ». Même si cela s'appliquait à un nombre restreint de pays, le résultat serait néanmoins bénéfique pour tous les Membres, ont affirmé les deux pays de l'Amérique latine.

5) Mesures de sauvegarde spéciales pour l'agriculture

Trente-neuf pays se réservent le droit d'utiliser les mesures de sauvegarde spéciales pour l'agriculture. Bien que ces droits soient vastes, les États-Unis ont souligné dans leur analyse que l'utilisation réelle est relativement limitée, se citant eux-mêmes ainsi que le Taipei chinois comme étant les deux plus grands utilisateurs des mesures de sauvegarde spéciales pour l'agriculture (à la fois en fonction du prix et du volume). Certains pays, comme la Russie, ont appelé à l'élimination de ce privilège. Cependant, les utilisateurs affirment que cela sonnerait aussi le glas du MSS.

6) Accords commerciaux régionaux/préférentiels

Les États-Unis ont rapporté que « les tarifs de nation la plus favorisée (NPF) sont de moins en moins pertinents pour de plus grandes portions du commerce agricole mondial en raison de la prolifération d'accords de libre-échange (ALE) et préférentiels », et que les droits préférentiels du Japon, de l'UE, du Canada, de l'Indonésie et des États-Unis sont établis à moins de 10 % des tarifs de NPF. « Si les accords de libre-échange ou préférentiels couvrent presque tous les produits agricoles et entraînent l'élimination complète des tarifs, cela pourrait offrir d'importantes occasions de libéralisation du commerce. » En d'autres termes, la suggestion serait d'officialiser les efforts de libéralisation entrepris par les Membres dans le cadre de leurs nombreux accords régionaux et bilatéraux conclus au cours des dernières années.

Les États-Unis ont réitéré leur demande visant à ce que le Secrétariat de l'OMC compile de l'information sur les engagements relatifs à l'accès aux marchés des Membres afin d'améliorer la compréhension de l'enjeu. Le Paraguay et l'Uruguay, de leur côté, ont demandé à ce qu'un programme de travail soit établi « pour s'assurer que tous les éléments liés à l'accès aux marchés soient abordés en temps utile. »

Genève en bref est publié par les Producteurs laitiers du Canada, les Producteurs de poulet du Canada, les Producteurs d'œufs du Canada, les Éleveurs de dindon du Canada et les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada. On y fait état des divers événements qui se déroulent à Genève, particulièrement dans le cadre des négociations de l'OMC sur l'agriculture.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou formuler des observations, veuillez visiter : producteurslaitiers.ca, producteursdepoulet.ca, producteursdoeufs.ca, leseleveursdedindonducanada.ca, chep-poic.ca.

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada, ISSN 1496-9254

